

Fonds spécial du Nigeria
États financiers et
rapport du Commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2010

Bilan	234
Compte de résultat	236
État du résultat global	237
État des variations des capitaux propres	237
Tableau des flux de trésorerie	238
Notes sur les états financiers	239
Rapport du Commissaire aux comptes	256

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2010
(en milliers d'UC – Note B)

ACTIFS	2010	2009
AVOIRS EN BANQUE	8 291	4 375
PLACEMENTS (Note E)	99 657	98 414
CRÉANCES		
Intérêts et commissions courus et à recevoir sur prêts	1 556	1 574
Intérêts courus sur placements	61	176
Autres créances	559	522
	2 176	2 272
PRÊTS (Notes D & F)		
Prêts non remboursés	52 545	53 242
Moins : Provision cumulée pour dépréciation des prêts	(145)	(143)
	52 400	53 099
MONTANT TOTAL DES ACTIFS	162 524	158 160

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	2010	2009
DETTES	1 660	1 435
CAPITAUX PROPRES (Note G)		
Capital	128 586	128 586
Réserves		
Revenus non distribués	148 710	147 194
Ajustements cumulés de conversion de devises (Note B)	(116 432)	(119 055)
Montant total des réserves	32 278	28 139
Montant total des capitaux propres	160 864	156 725
MONTANT TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	162 524	158 160

**COMPTE DE RÉSULTAT
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010**
(en milliers d'UC – Note B)

	2010	2009
REVENUS (Note H)		
Intérêts et commissions sur prêts	1 922	2 021
Revenus des placements	413	1 990
Montant total des revenus	2 335	4 011
DÉPENSES		
Dépenses administratives (Note I)	467	802
Frais bancaires	19	14
Montant total des dépenses	486	816
Provision pour dépréciation des prêts (Note F)	-	(12)
Provision pour dépréciation des intérêts et des produits à recevoir sur les prêts (Note F)	16	34
Montant total des dépenses et provisions pour dépréciation	502	838
Résultat avant distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs	1 833	3 173
Distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs (Note G)	(317)	(599)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 516	2 574

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

(En milliers d'UC – Note B)

	2010	2009
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 516	2 574
Autres éléments du résultat global	-	-
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	1 516	2 574

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

(En milliers d'UC – Note B)

	Capital	Revenus non distribués	Ajustements cumulés de conversion de devises	Montant total des capitaux propres
SOLDE AU 1 ^{ER} JANVIER 2009	128 586	273 660	(115 469)	286 777
Résultat net de l'exercice	-	2 574	-	2 574
Ajustement de conversion de devises	-	-	(3 586)	(3 586)
Retrait des fonds par le Gouvernement du Nigeria	-	(129 040)	-	(129 040)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2009 ET AU 1^{ER} JANVIER 2010	128 586	147 194	(119 055)	156 725
Résultat net de l'exercice courant	-	1 516	-	1 516
Ajustement de conversion de devises	-	-	2 623	2 623
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2010	128 586	148 710	(116 432)	160 864

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010 (en milliers d'UC – Note B)

	2010	2009
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES :		
ACTIVITÉS DES OPÉRATIONS :		
Résultat net	1 516	2 574
Ajustements pour réconcilier le revenu net avec la liquidité provenant des activités des opérations :		
Provision pour dépréciations des prêts en principal et des intérêts	16	22
Pertes non réalisées sur les placements	228	204
Variation des intérêts courus et à recevoir sur prêts	(61)	(530)
Variation des autres éléments de l'actif et du passif	(6 740)	1 986
Flux de trésorerie nets (utilisés dans)/provenant des activités d'opérations	(5 041)	4 256
ACTIVITÉS DE PLACEMENT, DE PRÊTS ET DE DÉVELOPPEMENT :		
Décaissements des prêts	(5 023)	(4 873)
Remboursements des prêts	6 676	5 518
Placements venant à échéance 3 mois après leur acquisition :		
Placements détenus à des fins de transaction	24 963	(2 035)
Flux de trésorerie nets provenant/(utilisés dans) des activités de placement, de prêts et de développement	26 616	(1 390)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :		
Retrait des fonds par le Gouvernement du Nigeria	-	(129 040)
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de financement	-	(129 040)
Effet des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	(767)	(1 500)
Augmentation/(réduction) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	20 808	(127 674)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	13 742	141 416
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	34 550	13 742
COMPOSÉS DE :		
Placements venant à échéance 3 mois après leur acquisition	26 259	9 367
Avoirs en banque	8 291	4 375
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	34 550	13 742
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
1. Flux de trésorerie opérationnels provenant des intérêts		
Intérêts reçus	2 629	3 613
2. Variations provenant des fluctuations des taux de change sur les prêts	(904)	(850)

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

NOTE A – NATURE DES OPÉRATIONS

Le Fonds spécial du Nigeria (le Fonds) a été créé par un Accord signé le 26 février 1976 (l'Accord) entre la Banque Africaine de Développement (la Banque ou BAD) et la République fédérale du Nigeria. La Banque Africaine de Développement, dont le siège se trouve à Abidjan, en Côte d'Ivoire, administre les ressources du Fonds au nom du gouvernement du Nigeria. L'objectif du Fonds est d'accompagner l'effort de développement des pays membres régionaux de la BAD les plus pauvres. L'accord stipule que le Fonds sera opérationnel pendant une période de 30 ans à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Accord. Cette période pourrait être prorogée par accord mutuel entre la Banque et la République fédérale du Nigeria. L'Accord a expiré le 25 avril 2006 et a été prorogé deux fois pour des périodes respectives d'une année et ce pour permettre la réalisation d'une revue indépendante des opérations réalisées par le Fonds. Suite à l'achèvement réussi de cette revue indépendante, le gouvernement du Nigeria et la Banque sont convenus de renouveler l'accord du Fonds pour une période de 10 ans commençant à partir du 26 avril 2008.

NOTE B – RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS

Les états financiers du Fonds sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), promulguées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB). Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour certains actifs financiers comptabilisés à la juste valeur. Les principes comptables fondamentaux appliqués par le Fonds sont résumés ci-dessous.

Constatation du revenu

Le revenu d'intérêt est couru dans le temps et constaté sur la base du taux d'intérêt effectif prévalant au cours de l'exercice où un tel instrument est en instance et détenu par le Fonds. Le taux d'intérêt effectif est le taux actualisant les futurs flux de trésorerie estimés à travers la durée de vie escomptée de l'actif financier à sa valeur nette comptable. Des commissions d'engagement sont comptabilisées sur le solde non décaissé des prêts.

Le revenu des placements comprend des plus-values ou moins-values réalisées et non réalisées sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Monnaies fonctionnelles et de présentation

Le Fonds effectue ses opérations en dollar des États-Unis. Le Fonds a décidé que sa monnaie fonctionnelle est le dollar des États-Unis. Conformément à l'article VII, section 7.3, de l'Accord portant création du Fonds Spécial du Nigeria, les états financiers sont exprimés en unité de compte (UC).

La valeur de l'unité de compte est définie à l'article 5.1 (b) de l'Accord portant création de la BAD comme étant égale à un (1) droit de tirage spécial (DTS) du Fonds monétaire international (FMI) ou à toute unité adoptée à cet effet par le FMI. Au 31 décembre 2010, une unité de compte (1 UC) était équivalente à 1,54003 dollar E-U (2009 :1,567690 dollar E-U).

Conversion de devises

Les montants des revenus et dépenses sont convertis en unités de compte aux taux en vigueur à la date de la transaction. Les postes de l'actif et du passif autres que les éléments non monétaires libellés en dollar des États-Unis sont convertis en unités de compte aux taux en vigueur à la date du bilan. Les différences de conversion sont directement débitées ou créditées des réserves sous la rubrique « Différence cumulée de conversion des devises » (DCCD). Les variations de la DCCD sont présentées

dans l'état des variations des capitaux propres. Les souscriptions au capital sont enregistrées en unités de compte au taux en vigueur à la date de réception du paiement. Les gains et pertes de change, résultant de la conversion d'une devise à une autre, entrent dans la détermination du résultat net.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Fonds assume les droits et les obligations contractuels y afférents.

1) Actifs financiers

Le Fonds classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : actifs financiers détenus à des fins de transaction, prêts et montants à recevoir et placements détenus jusqu'à l'échéance. La Direction détermine la classification de ses placements lors de la comptabilisation initiale.

i) Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Tous les actifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Le portefeuille de placements détenus à des fins de transaction est acquis principalement aux fins de vente à court terme. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et les variations de gains ou pertes sont portées dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont réalisés.

ii) Prêts et montants à recevoir

Les prêts comprennent les soldes à rembourser par les emprunteurs sur les montants décaissés. Le Fonds considère comme montants à recevoir les revenus courus et les montants à recevoir sur les prêts et placements et divers autres montants. Les prêts et montants à recevoir sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils se présentent lorsque le Fonds fournit de l'argent, des biens ou des services directement à un emprunteur sans intention de négocier par la suite le montant à recevoir. Les prêts et montants à recevoir sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

iii) Placements détenus jusqu'à l'échéance

Le Fonds a classé certains titres de créance comme des placements détenus jusqu'à l'échéance. Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables à des échéances fixes, que la Direction du Fonds a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces placements détenus jusqu'à l'échéance sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les achats et ventes d'actifs financiers détenus à des fins de transaction et les placements détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés sur la base des dates de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou vendre l'actif. Les prêts sont comptabilisés lorsque les fonds sont décaissés aux emprunteurs.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue ainsi que d'autres placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, présentent un risque négligeable de variation de valeur et ont une échéance de trois (3) mois au plus à compter de leur date d'acquisition.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie en provenance des actifs financiers ont expiré ou lorsque le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à leur propriété.

2) Passifs financiers

Les passifs financiers incluent les montants à payer. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti. Les passifs financiers sont décomptabilisés en cas de règlement, d'annulation ou d'expiration.

Dépréciation des actifs financiers

À chaque date de clôture, le Fonds détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers s'est déprécié et une perte de valeur est encourue si et seulement s'il existe une indication objective de dépréciation qui résulte d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « fait générateur de perte ») et que ce fait a un impact sur les flux de trésorerie futurs qui peut être estimé de façon fiable.

Si le Fonds détermine qu'il existe une indication objective selon laquelle une dépréciation est intervenue sur les prêts et les montants à recevoir ou sur les placements détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés au coût amorti, le montant de la dépréciation est la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels (sans tenir compte des pertes futures non encore encourues), en utilisant comme taux d'actualisation le taux d'intérêt effectif initial de l'actif. L'estimation de la dépréciation constitue la meilleure évaluation de la Direction quant au risque de retard dans le recouvrement de tout ou partie du montant dû et aux effets de ce retard.

La dépréciation est comptabilisée comme étant une réduction de la valeur comptable de l'actif par un compte de provision et enregistrée dans le compte de résultat. Si un prêt ou un placement détenu jusqu'à l'échéance est porteur d'un taux d'intérêt variable, le taux d'actualisation utilisé pour la dépréciation est le taux d'intérêt effectif défini dans le contrat. Les intérêts et commissions sont reconnus sur tous les prêts, y compris ceux qui accusent des arriérés.

Compensation des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est porté au bilan lorsqu'il existe un droit juridiquement applicable de compenser les montants comptabilisés, avec l'intention de compenser sur une base nette, ou de réaliser l'élément d'actif et de régler simultanément l'élément de passif.

Présentation à la juste valeur

Sur les marchés actifs ou liquides, les indicateurs les plus fiables de la juste valeur sont les prix de marché. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Si les critères ci-dessus ne sont pas remplis, le marché n'est pas considéré comme actif. Les indicateurs selon lesquels un marché est inactif comportent notamment une forte dispersion ou une augmentation significative de la dispersion des prix disponibles entre offre et demande, ou l'existence de peu de transactions récentes observées sur le marché. Quand les marchés deviennent non liquides ou moins actifs, les cotations du marché peuvent ne pas représenter les prix auxquels les transactions ordonnées auraient lieu entre des acheteurs et des vendeurs avisés, et peuvent donc exiger un ajustement dans le processus d'évaluation. En conséquence, sur un marché inactif, les cotations des prix ne sont pas nécessairement représentatives de la juste valeur. Un jugement considérable est requis pour distinguer les marchés actifs des marchés inactifs.

Les instruments financiers dont les cotations boursières existent sont évalués à leur valeur boursière du moment. Pour les actifs financiers non cotés ou cotés sur les marchés inactifs, le Fonds détermine la juste valeur par des techniques de valorisation faisant le plus possible appel aux données du marché. Il s'agit notamment des transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de l'analyse des flux de trésorerie actualisés, des modèles de valorisation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché. Les instruments financiers pour lesquels on ne dispose pas de cotation boursière ont été évalués selon des méthodes et hypothèses qui impliquent nécessairement des jugements subjectifs. Il n'est donc pas possible de déterminer la valeur effective à laquelle ces instruments financiers pourraient être échangés dans une transaction normale ou s'ils peuvent effectivement être échangés. La Direction estime que ces méthodes et hypothèses sont raisonnables ; toutefois, les valeurs réelles réalisées en cas de cession pourraient être différentes des justes valeurs indiquées.

Les trois niveaux de hiérarchie suivants sont utilisés pour la détermination de la juste valeur :

Niveau 1 : Cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni mise à jour).

Niveau 2 : Cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables ou d'autres techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

En estimant la juste valeur de ses instruments financiers, le Fonds a utilisé les méthodes et hypothèses suivantes :

Avoirs en banque et équivalents de trésorerie : La valeur comptable indiquée au bilan correspond à la juste valeur.

Placements : La juste valeur des titres de placement est basée sur les cotations boursières, lorsqu'elles sont disponibles. Lorsque les cotations boursières ne sont pas disponibles, la juste valeur est fondée sur les cotations boursières d'instruments comparables.

Prêts : Pour le moment, le Fonds ne cède pas ses prêts. Il n'estime pas non plus qu'il existe un marché comparable pour ses prêts. La juste valeur des prêts portée dans les présents états financiers représente la meilleure estimation par la Direction des flux de trésorerie attendus sur ces prêts. La juste valeur est estimée selon un modèle de valeur actualisée des flux de trésorerie sur la base du taux prêteur du marché en vigueur en fin d'exercice, ajusté pour tenir compte du risque de crédit estimé.

Revenus non distribués

Les revenus non distribués du Fonds comprennent les dotations aux réserves des résultats des exercices antérieurs et le résultat net non affecté de l'exercice en cours.

Jugements comptables essentiels et principales sources d'incertitude pour les estimations

L'établissement des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière nécessite de la part de la Direction des estimations, hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, revenus et dépenses ainsi que des passifs éventuels. Il peut y avoir des écarts entre les estimations effectuées et les valeurs réelles. Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience et d'autres facteurs, comme les événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances du moment.

Les principaux jugements et estimations sont résumés ci-après.

i) Dépréciation des actifs comptabilisés au coût amorti

Le Fonds évalue d'abord s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier pris individuellement. Au cas où il détermine qu'il n'existe aucune indication objective de dépréciation d'un actif financier donné, cet actif est inclus dans un groupe d'actifs financiers ayant des caractéristiques de risque similaires, qui sont évalués collectivement aux fins de dépréciation. Les actifs individuellement évalués pour dépréciation et pour lesquels une dépréciation est ou continue d'être constatée ne sont pas pris en compte dans l'évaluation collective pour dépréciation. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers s'est déprécié et une perte de valeur est encourue si et seulement si il existe une indication objective de dépréciation qui résulte d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « fait générateur de perte ») et que cet événement générateur a un impact sur les flux de trésorerie futurs qui peut être estimé de façon fiable.

Si le Fonds détermine qu'il existe une indication objective selon laquelle une dépréciation est intervenue sur les prêts et les montants à recevoir ou sur les placements détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés au coût amorti, le montant de la dépréciation est la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés recouvrables (sans tenir compte des pertes futures non encore encourues), en utilisant comme taux d'actualisation le taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif.

La valeur comptable de l'actif portée au bilan est ramenée au montant recouvrable et le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat.

ii) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs est déterminée en ayant recours à des techniques d'évaluation. Lorsqu'il est fait usage de techniques d'évaluation (des modèles par exemple) pour déterminer la juste valeur, elles sont validées et périodiquement revues par des personnes qualifiées et indépendantes du domaine qui les a mises au point. Tous les modèles sont certifiés avant leur utilisation et ils sont calibrés pour s'assurer que le produit reflète les données réelles et les prix comparatifs du marché. Dans la mesure du possible, les modèles utilisent uniquement des données observables ; toutefois, des domaines comme le risque de crédit (risque propre et risque de contrepartie), les volatilités et les corrélations nécessitent que la Direction fasse des estimations. Les changements d'hypothèses concernant ces facteurs pourraient affecter la juste valeur des instruments financiers.

iii) Placements détenus jusqu'à l'échéance

Le Fonds applique les orientations de la norme IAS 39 pour classer comme actifs détenus jusqu'à l'échéance les actifs financiers autres que les produits dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables, ainsi que d'échéances fixes. Cette classification implique un jugement essentiel. À cet effet, le Fonds évalue son intention et sa capacité de détenir ce placement jusqu'à l'échéance.

NOTE C – LES EFFETS DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE NOUVELLES ET RÉVISÉES

Certaines nouvelles normes IFRS, amendements aux normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur à la date du bilan, et n'ont pas été appliqués dans la préparation de ces états financiers. Il est attendu que la nouvelle norme ci-après soit pertinente pour le Fonds :

IFRS 9 : « Instruments financiers »

La première partie de la phase 1 de la norme IFRS 9 a été publiée en novembre 2009 et concrétise la première phase du projet global de l'IASB qui vise à remplacer la norme IAS 39. La première partie de la phase 1 de la norme IFRS 9 remplace les parties de la norme IAS 39 relatives à la classification et à l'évaluation des actifs financiers. IFRS 9 exige que la classification des actifs financiers, basée sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers (son business model) et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers, soit effectuée en deux catégories de mesure : ceux qui doivent être évalués à leur juste valeur et ceux qui doivent être évalués au coût amorti. Un instrument n'est évalué au coût amorti que s'il est un instrument de créance et s'il est géré, selon le business model, dans l'objectif de recueillir les flux de trésorerie contractuels et que l'actif financier n'offre que des flux de trésorerie contractuels représentant des paiements en principal et en intérêts. Tous les autres instruments doivent être mesurés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. IFRS 9 prévoit également que tous les instruments de capitaux propres soient mesurés à leur juste valeur. Les instruments de capitaux propres qui sont détenus à des fins de transaction seront évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat tandis que pour tous les autres instruments de capitaux propres, l'entité peut opter irrévocablement lors de la comptabilisation initiale pour constater toutes les variations de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global.

La deuxième partie de la phase 1 de la norme IFRS 9 qui traite de la classification et la mesure des passifs financiers a été publiée le 28 octobre 2010. Les nouvelles exigences permettent de résoudre le problème de la volatilité du résultat imputable au crédit propre chez une entité qui émet un passif financier et qui choisit de mesurer sa propre dette à la juste valeur. Avec les nouvelles exigences, les profits et les pertes découlant de variations du risque de crédit propre pour un passif financier qu'une entité choisit d'évaluer à la juste valeur, seront portés aux autres éléments du résultat global et n'auront ainsi pas d'incidence sur le résultat net présenté.

Au 31 décembre 2010, les deux autres phases attendues de la norme IFRS 9 traitant de la dépréciation des actifs financiers et de la comptabilité de couverture n'ont pas encore été publiées par l'IASB.

L'adoption de la norme IFRS 9 est obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2013 mais une adoption anticipée est autorisée. IFRS 9 aura un effet sur la classification actuelle des actifs financiers du Fonds. Le Fonds a l'intention d'adopter par anticipation au 1^{er} janvier 2011 la première phase de la norme IFRS 9.

NOTE D – POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU RISQUE

Comme décrit à la note A, la Banque gère les ressources du Fonds pour le compte du Gouvernement du Nigeria. Pour l'exercice de ces fonctions fiduciaires, la Banque applique une politique spécifique de gestion du risque en vue de protéger les ressources du Fonds en s'appuyant sur les préconisations de l'Autorité Générale de Gestion des Actifs et des Passifs de la Banque (l'Autorisation GAP). L'Autorisation GAP établit les principes directeurs de gestion des risques du Fonds y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de liquidité, le risque de crédit et de contrepartie et le risque opérationnel.

En vertu de l'Autorisation GAP, le Président de la Banque est habilité à approuver et amender, si nécessaire, les directives opérationnelles détaillées, sur la recommandation du Comité de gestion actif-passif (ALCO). Ce comité présidé par le Vice-président Finances, est l'instance supérieure de la Banque chargée des questions de gestion du risque.

ALCO se réunit régulièrement pour jouer son rôle de supervision. Les fonctions clés d'ALCO relatives à la gestion du Fonds incluent la revue des rapports ordinaires et spéciaux de gestion financière et du risque, ainsi que les projections en la matière ; l'approbation des stratégies d'ajustement du bilan ; et la confirmation des notations de risque de crédit attribuées aux pays et aux projets, y compris l'estimation des pertes qui en découlent. ALCO est appuyé par plusieurs groupes de travail permanents qui rendent compte sur des questions spécifiques telles que le risque-pays, le risque de crédit non souverain, le risque de contrepartie, le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque opérationnel, les projections financières, et les produits et services financiers.

La responsabilité quotidienne de la mise en œuvre des politiques et directives concernant la gestion du risque est déléguée aux unités opérationnelles compétentes, tandis que le Département de la gestion financière est chargé de suivre le respect, au quotidien, de ces politiques et directives.

Les sections ci-après décrivent, en détail, la manière dont le Fonds gère les différentes sources de risque.

Risque de crédit

Le risque de crédit est la perte financière éventuelle résultant de la défaillance d'un ou de plusieurs emprunteurs/débiteurs. Le risque de crédit est la principale source de risque pour le Fonds provenant de ses opérations de prêt et de trésorerie. Il découle principalement des transactions souveraines relevant des portefeuilles de prêts et des placements de trésorerie. Ces risques sont gérés dans un cadre intégré de politiques de crédit, de directives et de processus décrits plus en détail aux sections suivantes.

1) Risque de crédit souverain

Lorsque le Fonds prête aux emprunteurs du secteur public, il exige généralement une garantie souveraine intégrale ou son équivalent de la part du pays membre emprunteur. De même, en octroyant un crédit à des entités publiques, il est exposé au risque pays qui inclut les pertes éventuelles relatives à l'incapacité du pays ou à son manque de volonté de respecter ses obligations envers le Fonds. Le Fonds gère le risque-pays grâce à ses politiques financières et ses stratégies de prêt, notamment les plafonds d'engagement par pays et l'évaluation de la solvabilité globale du pays. Il s'agit notamment d'évaluer la performance macroéconomique du pays, de même que sa situation sociopolitique et ses perspectives de croissance.

Risque – pays

L'encours des prêts du Fonds au 31 décembre 2010 se présente comme suit :

(montants en milliers d'UC)

Pays	Nombre de prêts*	Total prêts*	Montants des prêts non signés	Prêts non décaissés	Solde à rembourser	% Encours des prêts
Bénin	3	7 397	-	-	7 397	14,08
Cap-Vert	1	1 605	-	-	1 605	3,05
Djibouti	1	1 709	-	-	1 709	3,25
Gambie	3	12 209	-	5 015	7 194	13,69
Ghana	1	2 932	-	1 904	1 028	1,96
Guinée	2	4 791	-	311	4 479	8,52
Guinée-Bissau	1	3 512	-	3 428	84	0,16
Lesotho	1	35	-	-	35	0,07
Liberia	3	5 507	-	-	5 507	10,48
Madagascar	1	2 462	-	-	2 462	4,69
Mali	1	97	-	-	97	0,18
Mauritanie	2	8 827	-	2 523	6 304	12,00
Namibie	1	1 308	-	-	1 308	2,49
Rwanda	2	6 475	-	2 006	4 469	8,51
Sénégal	2	2 002	-	-	2 002	3,81
Seychelles	2	1 339	-	-	1 339	2,55
Sierra Leone	1	705	-	705	-	-
Somalie**	1	756	-	-	756	1,44
Swaziland	1	4 759	-	3 043	1 716	3,27
Tanzanie	1	1 644	-	-	1 644	3,13
Ouganda	1	1 410	-	-	1 410	2,68
Total	32	71 481	-	18 936	52 545	100,00

* Hors prêts entièrement remboursés ou annulés.

** Pays en arriérés pendant six mois et plus au 31 décembre 2010

Certains chiffres ayant été arrondis, leur sommation peut être différente du montant total indiqué.

Évaluation systématique du risque de crédit

Actuellement, le Fonds prête seulement aux emprunteurs du secteur public et ses prêts bénéficient généralement d'une garantie souveraine ou d'une garantie équivalente de la part de l'État membre bénéficiaire du prêt.

Le cadre général de gestion des activités de crédit du Fonds repose sur une évaluation systématique du risque de crédit fondée sur une échelle uniforme de notation interne du risque, qui tient compte des pertes statistiques prévues selon le tableau ci-dessous.

Notation du risque	Description	Catégorie de risque	Équivalent international
1	Excellent	Risque très faible	A – BBB/Baa
2	Très bien	Risque faible	BB/Ba
3	Bien	Risque modéré	B/B
4	Assez bien		
5	Acceptable	Risque élevé	CCC/Caa
6	Faible		
7	Attention Spéciale		
8	Insuffisant	Risque très élevé	CC-D/Ca-D
9	Douteux		
10	Pertes avérées		

Les notations du risque de crédit souverain sont déterminées sur la base de cinq indices de risque que sont la performance macroéconomique, la soutenabilité de la dette, les facteurs sociopolitiques, l'environnement des affaires et la performance du portefeuille. Ces cinq indices sont combinés pour déterminer un indice composite de risque-pays souverain qui est à son tour converti en notation de risque-pays. Ces notations de risque-pays sont validées par rapport à la moyenne des notations de risque-pays attribuées par les agences de notation agréées et les autres entités internationales spécialisées en la matière. Le Comité ALCO examine les notations-pays tous les trimestres, pour s'assurer du respect des plafonds d'engagement par pays, de l'évolution des conditions de risque de crédit-pays, et approuver la modification du provisionnement pour pertes, s'il y a lieu.

Suivi du risque du portefeuille

Selon la politique du Fonds, si un paiement au titre du principal, des intérêts et autres commissions en faveur du Fonds reste en souffrance pendant plus de trente (30) jours, aucun nouveau prêt pour le pays concerné ou tout autre emprunteur de son secteur public ne sera présenté au Conseil d'administration pour approbation, et aucun prêt approuvé et non encore signé ne le sera, tant que tous les arriérés n'auront pas été apurés. De même, le Fonds suspend tous les décaissements au titre de prêts accordés à ce pays ou garantis par ce dernier, jusqu'à ce que tous les montants en souffrance soient payés.

2) Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de perte éventuelle due au non respect par la contrepartie contractante de son obligation. Le Fonds utilise une panoplie d'instruments financiers pour répondre aux besoins des emprunteurs, gérer son exposition aux fluctuations des marchés de taux d'intérêts et de change, et placer temporairement ses liquidités avant les décaissements. Tous ces instruments financiers comportent, à des degrés divers, le risque que la contrepartie engagée dans la transaction ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations envers le Fonds.

Étant donné la nature des activités du Fonds, il est impossible d'éliminer complètement le risque de contrepartie. Cependant, le Fonds réduit au minimum ce risque en effectuant les transactions dans un cadre prudentiel de contreparties approuvées, de normes minimum de notation de crédit, de plafonds d'engagement par contrepartie, et de mesures d'atténuation du risque de contrepartie. Les contreparties doivent remplir les exigences minimum de notation de crédit et sont approuvées par le Vice-président Finances. L'approbation d'ALCO est obligatoire pour les contreparties dont la notation est inférieure à la notation minimum exigée.

Le tableau suivant détaille les classements de crédit minimum pour les contreparties de placement autorisées :

	Maturité					
	6 mois	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	30 ans
États		A/A2			AA-/Aa3	AAA/Aaa
Organismes publics/institutions multilatérales		A/A2			AA-/Aa3	AAA/Aaa
Banques	A/A2		AA-/Aa3	AAA/Aaa		
Entreprises, dont établissements financiers non bancaires	A/A2		AA-/Aa3	AAA/Aaa		
MBS/ABS		AAA/Aaa Pas de limitation, mais projections de remboursement obligatoires				

Le Fonds fait également des placements dans des fonds communs de placement monétaire dont la note minimale est AA-/Aa3.

Outre ces notations minimum requises, le Fonds applique un cadre de plafonnement des engagements axé sur la note de crédit et la taille de la contrepartie, en fixant le plafond d'engagement envers une contrepartie donnée à 10 % de la liquidité du Fonds. Les différents risques de contrepartie sont regroupés pour tous les instruments selon la méthodologie de risque potentiel de la Banque des règlements internationaux (BRI), et sont suivis régulièrement par rapport aux plafonds de crédit du Fonds en tenant compte des effets positifs résultant des garanties reçues.

Comme il ressort du tableau ci-dessous, le risque potentiel de contrepartie pour les portefeuilles de placements et de dérivés reste dominé par les contreparties cotées AA ou mieux :

	Profil de risque de crédit pour les portefeuilles de placements et de dérivés		
	AAA	AA	A
2010	48 %	40 %	12 %
2009	60 %	37 %	3 %
2008	55 %	34 %	11 %
2007	14 %	85 %	1 %
2006	42 %	54 %	4 %
2005	77 %	19 %	4 %

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne l'éventualité de pertes résultant d'une insuffisance de liquidités pour répondre en temps voulu aux besoins de trésorerie. Pour atténuer le risque de liquidité, la politique de gestion des placements du Fonds stipule que celui-ci doit avoir suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations de décaissement.

Risque de change

Le risque de change est l'éventualité de pertes liées à une évolution défavorable des taux de change sur le marché. Le Fonds gère ses risques de change par une politique de maintien de ses placements et de ses prêts en dollar E-U, devise dans laquelle sont exprimées les ressources du Fonds.

Risque de taux d'intérêt

Le Fonds est exposé au risque de taux d'intérêt sur son portefeuille de prêts et de placements. Les prêts accordés par le Fonds sont à taux fixes. Les placements sont gérés par rapport au taux moyen à trois mois du LIBOR en vue de gérer prudemment les ressources disponibles. Le risque lié à la révision des taux n'est pas significatif par rapport aux fonds propres du Fonds et n'est donc pas couvert.

Au 31 décembre 2010, le Fonds avait 18,94 millions d'UC de prêts engagés non encore décaissés (2009 : 24,12 millions d'UC). Le taux d'intérêt sur ces prêts non-décaissés se situe entre 2 % et 4 % l'an.

La situation du risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2010 et 2009 se présente comme suit :

i) Situation du risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2010

(en milliers d'UC)

	Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Au delà de 5 ans	Fonds ne portant pas d'intérêts	Montant total
Actif								
Avoirs en banque	8 291	-	-	-	-	-	-	8 291
Placements	71 737	20 663	4 825	1 156	-	1 276	-	99 657
Montants à recevoir	2 176	-	-	-	-	-	-	2 176
Prêts	7 510	5 925	5 680	5 390	4 240	23 800	(145)	52 400
	89 714	26 588	10 505	6 546	4 240	25 076	(145)	162 524
Dettes								
Montants à payer	(1 660)	-	-	-	-	-	-	(1 660)
Situation du risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2010*	88 054	26 588	10 505	6 546	4 240	25 076	(145)	160 864

* La situation du risque d'intérêt représente les capitaux propres.

ii) Situation du risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2009

(en milliers d'UC)

	Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Au delà de 5 ans	Fonds ne portant pas d'intérêts	Montant total
Actif								
Avoirs en banque	4 375	-	-	-	-	-	-	4 375
Placements	98 414	-	-	-	-	-	-	98 414
Montants à recevoir	2 272	-	-	-	-	-	-	2 272
Prêts	7 780	5 800	5 590	5 340	5 060	23 672	(143)	53 099
	112 841	5 800	5 590	5 340	5 060	23 672	(143)	158 160
Dettes								
Montants à payer	(1 435)	-	-	-	-	-	-	(1 435)
Situation du risque de taux d'intérêts au 31 décembre 2009*	111 406	5 800	5 590	5 340	5 060	23 672	(143)	156 725

* La situation du risque d'intérêt représente les capitaux propres.

Analyse de la sensibilité aux devises et aux taux d'intérêts

Tous les placements et prêts du Fonds sont libellés en dollar E-U. En conséquence, il est uniquement sensible aux variations de conversion dans la mesure où ses actifs sont enregistrés en UC pour les besoins de l'élaboration des états financiers. Toute variation du taux de change UC/dollar E-U aura un impact sur ces valeurs à hauteur de 40 % approximativement.

Les variations des taux d'intérêts ont un impact sur le montant de la juste valeur des placements détenus à des fins de transaction. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une variation parallèle de la courbe de rendement de +/- 100 points de base respectivement sur le portefeuille arrêté au 31 décembre 2010 et 2009.

(en milliers d'UC)

	+100 Points de base		-100 Points de base	
	2010	2009	2010	2009
(Perte)/gain sur placements détenus à des fins de transaction	(148)	(203)	149	204

Le portefeuille des prêts est composé uniquement de prêts à taux fixes qui sont comptabilisés au coût amorti ; il n'est donc pas affecté par la variation des taux d'intérêts.

NOTE E - PLACEMENTS

Dans sa stratégie globale de gestion du portefeuille, le Fonds place ses disponibilités dans les titres d'État et d'organismes publics, des dépôts à terme et des titres adossés à des actifs, ainsi que des obligations émises par des sociétés privées.

Pour les titres d'État et d'organismes publics ayant une échéance supérieure à un an, le Fonds n'investit que dans les titres notés « AA- » au moins, émis ou garantis sans condition par les pouvoirs publics des pays membres de la BAD ou d'autres organismes publics. En ce qui concerne les titres adossés à des actifs, le Fonds n'investit que dans les titres notés « AAA ». Les placements sur le marché monétaire sont limités à des instruments ayant une échéance inférieure à un an notés « A » au moins.

Au 31 décembre 2010 et 2009, tous les placements du Fonds sont composés de placements détenus à des fins de transaction.

Les placements du Fonds au 31 décembre 2010 et 2009 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Dépôts à terme	26 279	9 367
Titres adossés à des créances	2 431	3 866
Obligations d'État et d'organismes publics	47 088	58 527
Obligations émises par des sociétés privées	23 859	26 654
Total	99 657	98 414

Le tableau ci-dessous classe les placements du Fonds comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2010 et 2009 en trois niveaux traduisant la fiabilité relative de leur base d'évaluation, le niveau 1 étant le plus fiable.

(en milliers d'UC)

	Cours de marchés actifs pour le même instrument		Techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables		Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables		Montant Total	
	(Niveau 1)		(Niveau 2)		(Niveau 3)			
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Dépôts à terme	26 279	9 367	-	-	-	-	26 279	9 367
Titres adossés à des créances	-	-	-	-	2 431	3 866	2 431	3 866
Obligations d'État et d'organismes publics	47 087	58 527	-	-	-	-	47 087	58 527
Obligations émises par des sociétés privées	20 618	20 575	3 242	6 079	-	-	23 860	26 654
Total	93 984	88 469	3 242	6 079	2 431	3 866	99 657	98 414

L'évaluation à la juste valeur des instruments financiers basée sur des techniques d'évaluation, dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables (niveau 3) au 31 décembre 2010 et 2009, se présente comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Solde au 1 ^{er} janvier	3 866	5 209
Pertes constatées dans le compte de résultat	(1 421)	(2 769)
Acquisition, émission et vente (nette)	(82)	1 518
Écart de conversion	68	(92)
Solde au 31 décembre	2 431	3 866

L'échéancier contractuel des placements détenus à des fins de transaction au 31 décembre 2010 et 2009 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
À un an ou moins	71 737	29 448
À plus d'un an et moins de deux ans	20 663	44 731
À plus de deux ans et moins de trois ans	4 825	20 367
À plus de trois ans et moins de quatre ans	1 156	-
À plus de quatre ans et moins de cinq ans	-	2 244
À plus de cinq ans	1 276	1 624
Total	99 657	98 414

Le solde nominal des placements au 31 décembre 2010 était de 99,63 millions d'UC (2009 : 98,23 millions d'UC), alors que le taux de rendement moyen était de 0,22 % (2009 : 1,26 %).

NOTE F – PRÊTS

Le taux d'intérêt appliqué aux prêts accordés jusqu'au 22 septembre 2003 était de 4 % de l'encours. À partir du 22 septembre 2003, en vertu de la résolution B/BG/2003/11 du Conseil des gouverneurs en date du 3 juin 2003 et du Protocole d'accord entre le gouvernement du Nigeria et la Banque en date du 22 septembre 2003, le taux d'intérêt sur les prêts a été modifié, passant du taux fixe de 4 % par an à une fourchette annuelle de 2 % à 4 % sur l'encours des prêts. En sus, une commission de 0,75 % l'an est à payer sur le solde non décaissé à compter de 120 jours après la date de signature du prêt. Les prêts sont accordés pour une durée maximum de 25 ans, y compris un différé d'amortissement de 5 ans au plus.

Les règles relatives aux prêts du Fonds exigent que les prêts soient exprimés en UC et remboursés dans la devise décaissée. Au 31 décembre 2010, tous les prêts décaissés du Fonds sont remboursables en dollar E-U.

L'échéancier de l'encours des prêts au 31 décembre 2010 et 2009 se présente comme suit :

(montants en millions d'UC)

Echéances	2010		2009	
	Montant	%	Montant	%
À un an ou moins	7,51	14,77	7,78	14,61
À plus d'un an et moins de deux ans	5,93	11,22	5,80	10,89
À plus de deux ans et moins de trois ans	5,68	10,72	5,59	10,50
À plus de trois ans et moins de quatre ans	5,39	10,18	5,34	10,03
À plus de quatre ans et moins de cinq ans	4,24	7,99	5,06	9,51
À plus de cinq ans	23,80	45,12	23,67	44,46
Total	52,55	100,00	53,24	100,00

Le taux d'intérêt moyen pondéré sur l'encours des prêts au 31 décembre 2010 est de 2,32 % (2009 : 3,79 %).

Les emprunteurs ont la possibilité de rembourser les prêts par anticipation, sous réserve des dispositions de l'accord de prêt.

Provision pour dépréciation du principal et des produits à recevoir sur les prêts

Au 31 décembre 2010, les prêts accordés à certains pays membres ou garantis par eux affichant un solde global en principal de 0,76 million d'UC, dont 0,66 million d'UC en arriérés, étaient considérés comme ayant subi une dépréciation.

Les montants bruts des prêts et revenus courus et créances dépréciés au 31 décembre 2010 et 2009 ainsi que les provisions pour dépréciation correspondantes se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Encours des prêts dépréciés	755	742
Moins : Provision cumulée pour dépréciation des prêts	(145)	(143)
Solde net des prêts dépréciés	610	599
Revenus courus et créances sur les prêts dépréciés	900	859
Moins : Provision cumulée pour dépréciation	(511)	(489)
Solde net des revenus courus et créances sur les prêts dépréciés	389	370

Les variations de la provision cumulée pour dépréciation des prêts pour les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2009 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Solde au 1 ^{er} janvier	143	157
Provision pour dépréciation des prêts de l'exercice	-	(12)
Ajustement de réévaluation	2	(2)
Solde au 31 décembre	145	143

Les variations de la provision cumulée pour dépréciation des intérêts et produits à recevoir sur prêts, pour les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2009 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Solde au 1 ^{er} janvier	489	461
Provision pour dépréciation des intérêts de l'exercice	16	34
Ajustement de réévaluation	6	(6)
Solde au 31 décembre	511	489

Juste valeur des prêts

Au 31 décembre 2010 et 2009, la juste valeur estimative des prêts se présente comme suit :

(en milliers d'UC)	2010		2009	
	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Valeur comptable	Juste valeur estimée
Encours des prêts au 31 décembre	52 545	50 510	53 242	50 198
Provision cumulée pour dépréciation des prêts	(145)	-	(143)	-
Montant net des prêts	52 400	50 510	53 099	50 198

NOTE G – CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres comprennent le capital du Fonds, les revenus non distribués et la différence cumulée de conversion des devises. De plus amples précisions sont données ci-après :

Capital du Fonds

Le montant initial du capital du Fonds était de 50 millions de Naira, payable en devises librement convertibles en deux versements égaux de 25 millions de Naira chacun. Le premier versement, équivalent à 39,9 millions de dollars E-U, a été reçu par la Banque le 14 juillet 1976, et le second versement, équivalent à 39,61 millions de dollars E-U, a été effectué le 1^{er} février 1977.

En mai 1981, la République fédérale du Nigeria a annoncé la reconstitution du Fonds pour un montant de 50 millions de Naira, dont le premier versement de 35 millions de Naira (52,29 millions de dollars E-U) est intervenu le 7 octobre 1981. Le deuxième versement de 8 millions de Naira, équivalent à 10,87 millions de dollars E-U, a été effectué le 4 mai 1984. Le dernier versement de la reconstitution du Fonds a été reçu le 13 septembre 1985, pour un montant de 7 millions de Naira, équivalent à 7,38 millions de dollars E-U.

Suite à la demande du gouvernement du Nigeria, le 14 juin 2006, une somme de 200 millions de dollars E-U (135,71 millions d'UC) a été remboursée au gouvernement sur les ressources du Fonds.

Une deuxième demande de retrait de fonds du gouvernement du Nigeria, pour un montant de 200 millions de dollars E-U (129,04 millions d'UC), a été versée en juillet 2009.

Revenus non distribués

Les mouvements des revenus non distribués durant les exercices 2009 et 2010 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

Solde au 1 ^{er} janvier 2009	273 660
Retrait des fonds par le gouvernement du Nigeria	(129 040)
Résultat net de l'exercice	2 574
Solde au 31 décembre 2009 et 1^{er} janvier 2010	147 194
Résultat net de l'exercice en cours	1 516
Solde au 31 décembre 2010	148 710

Le Conseil des gouverneurs de la Banque approuve la distribution d'une partie du résultat du Fonds en faveur de l'initiative PPTe. La distribution approuvée par le Conseil des gouverneurs est comptabilisée comme une charge dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel intervient son approbation. Avant 2006, la distribution approuvée par le Conseil des gouverneurs était comptabilisée comme réduction des revenus non distribués. La distribution approuvée pour les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2009 s'élève respectivement à 0,32 million d'UC et 0,60 million d'UC.

Ajustements cumulés de conversion de devises

Les ajustements cumulés de conversion de devises au 31 décembre 2010 et 2009 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

	2010	2009
Solde au 1 ^{er} Janvier	119 055	115 469
Mouvements de l'exercice	(2 623)	3 586
Solde au 31 décembre	116 432	119 055

NOTE H – REVENUS

Intérêts et commissions sur prêts

Le revenu des prêts pour les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2009 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Revenus d'intérêts sur les prêts non dépréciés	1 746	1 813
Revenus d'intérêts sur les prêts dépréciés	31	39
Commissions d'engagement	145	169
Total	1 922	2 021

Revenu des placements

Le revenu des placements pour les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2009 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Revenus d'intérêts	630	1 279
(Pertes)/gains de juste valeur réalisés et non réalisés	(217)	711
Total	413	1 990

NOTE I – DEPENSES ADMINISTRATIVES

Conformément à l'Accord portant création du Fonds, le Fonds rembourse à la Banque les dépenses relatives à l'administration du Fonds, comme suit :

- Les dépenses directes encourues par la Banque pour le compte du Fonds ;
- Les dépenses indirectes encourues par la Banque pour l'administration du Fonds.

Toutefois, le paiement annuel pour les dépenses susmentionnées encourues de la Banque ne peut excéder 20 % du revenu brut du Fonds au cours de chaque exercice. La formule de partage des dépenses administratives est révisée périodiquement d'un commun accord.

Le montant de 0,47 million d'UC imputé pour les exercices clos le 31 décembre 2010 (2009 : 0,80 million d'UC) représente la part remboursée par le Fonds dans les dépenses du Groupe de la Banque conformément à l'Accord du Fonds.

NOTE J – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Le FSN est géré par la BAD. La BAD conduit les opérations générales du FSN conformément aux termes de l'Accord du FSN et en relation avec le gouvernement du Nigeria. Le FSN utilise le personnel, l'organisation, les services et les installations de la Banque et rembourse à la Banque sa quote-part dans les coûts de ces facilités selon une formule prédéterminée de partage des coûts (Note I). Le montant à payer au 31 décembre 2010 pour sa quote-part des dépenses est de 0,67 million d'UC (2009 : 0,66 million d'UC) et est inclus au Bilan dans les montants à payer.

NOTE K – INFORMATION SUR LES SEGMENTS

L'objectif du Fonds est d'accorder des prêts aux pays membres régionaux de la BAD les plus pauvres à des fins de développement. Ses produits et services sont les mêmes et sont structurés et utilisés de façon relativement uniforme pour tous les emprunteurs. La Direction a conclu que le Fonds ne dispose que d'un seul segment isolable, conformément à la norme IFRS 8.

Les produits et services à partir desquels le Fonds tire ses revenus sont principalement les prêts accordés aux états membres régionaux de la Banque ainsi que les placements en trésorerie.

Les revenus externes pour les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2009 sont détaillés comme suit :

(en milliers d'UC)	2010	2009
Intérêts et commissions sur prêts	1 922	2 021
Revenus des placements	413	1 990
Total des revenus externes	2 335	4 011

Les opérations de développement du Fonds sont divisées, à des fins de gestion interne, en cinq sous-régions du continent Africain : Afrique australe, Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique du Nord, et Afrique de l'Ouest. Les activités de placement sont menées principalement en dehors du continent Africain, et ne sont pas, en conséquence, incluses dans le tableau ci-dessous. Dans la présentation des informations sur la base des zones géographiques ci-dessus, les produits sont basés sur la localisation des clients. Le Fonds utilise le personnel, l'organisation, les services et les installations de la Banque et, par conséquent, ne possède pas d'actifs non courants.

Les informations sur les revenus des prêts par zone géographique pour les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2009 sont détaillées comme suit :

(en milliers d'UC)	Afrique Australe	Afrique Centrale	Afrique de l'Est	Afrique du Nord	Afrique de l'Ouest	Total
2010						
Revenus des prêts	435	-	233	142	1 112	1 922
2009						
Revenus des prêts	308	-	428	135	1 150	2 021

Il n'y avait pas de revenus provenant d'opérations avec un seul client qui représentent 10 % ou plus des revenus du Fonds au titre de l'exercice 2010.

NOTE L – APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le 30 mars 2011, le Conseil d'administration de la Banque a autorisé la transmission des présents états financiers au Conseil des gouverneurs. Les états financiers seront approuvés par le Conseil des gouverneurs lors de l'assemblée annuelle de juin 2011.



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Spécial du Nigeria

Agence Temporaire de relocalisation
15 Avenue du Ghana
1002 Tunis Belvédère
Tunisie

Rapport du commissaire aux comptes au Conseil des Gouverneurs de la Banque Africaine de Développement concernant le Fonds Spécial du Nigeria

Exercice clos le 31 décembre 2010

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds Spécial du Nigeria ("le Fonds"), comprenant le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres, et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives A à L y afférentes.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux politiques comptables qui y sont énoncées, aux fins de soumettre des comptes audités et approuvés au Conseil des Gouverneurs en application des dispositions de la section 8.2 de l'Accord portant création du Fonds. Le présent rapport est présenté uniquement à l'attention du Conseil des Gouverneurs de la Banque en tant qu'organe, conformément à la section 8.2 de l'Accord portant création du Fonds. Nous avons effectué nos travaux afin de pouvoir porter à la connaissance du Conseil des Gouverneurs de la Banque, les questions que nous sommes tenus de lui communiquer dans notre rapport de commissaire aux comptes, à l'exclusion de tout autre but. Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons de responsabilité à l'égard de personne d'autre que le Fonds et le Conseil des Gouverneurs de la Banque en tant qu'organe, pour notre travail d'audit, pour le présent rapport ou les opinions que nous avons exprimées.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière et en accord avec l'Accord portant création du Fonds. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds au 31 décembre 2010, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Paris La Défense, le 30 mars 2011

KPMG Audit
 Département de KPMG S.A.

Pascal Brouard
 Associé